

<https://snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-auditionne-par-l-Assemblee-nationale-defend-la-filiere-generale.html>



# **Le SNETAP-FSU auditionné par l'Assemblée nationale défend la filière générale dans l'Enseignement agricole public**

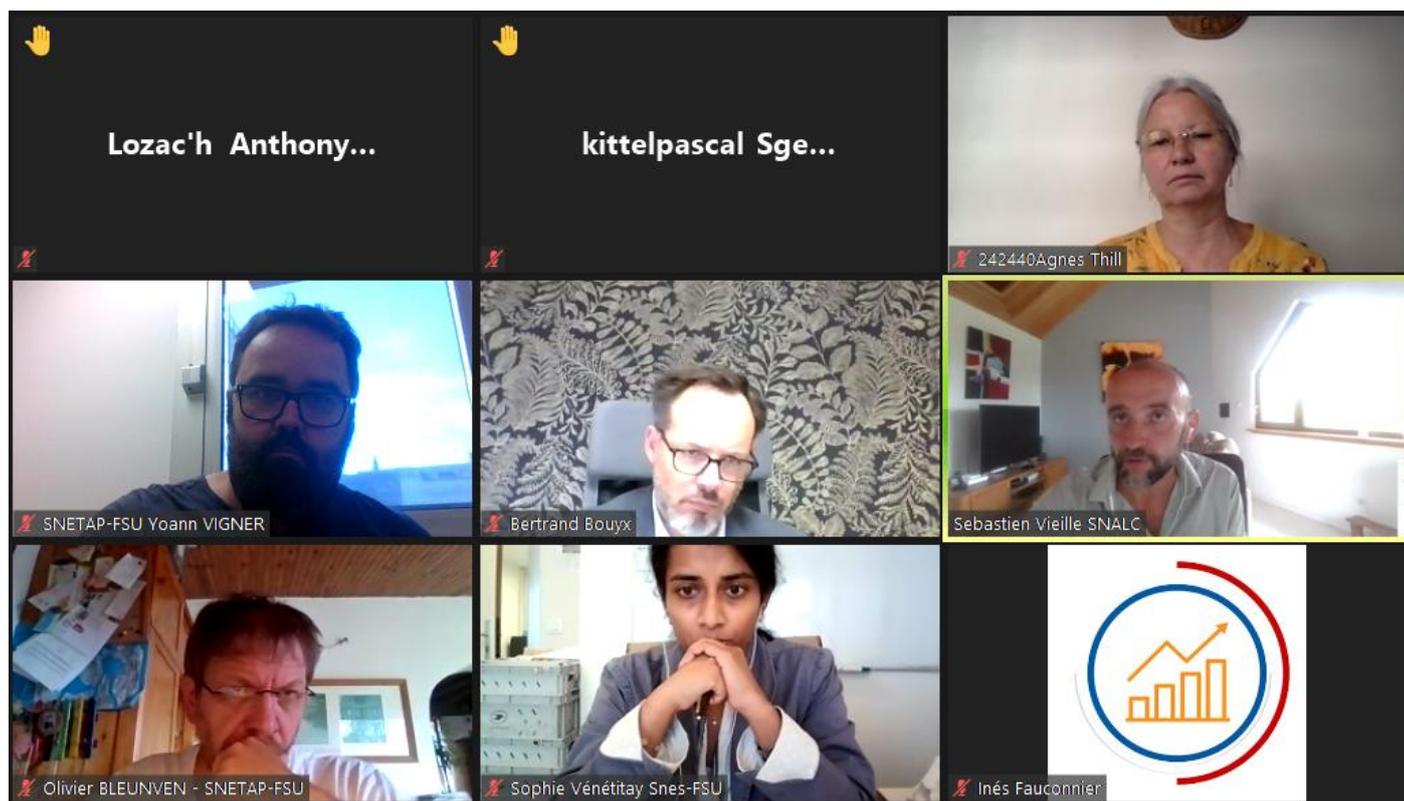
- Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 30 juin 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---



**Le jeudi 24 juin 2021, le SNETAP-FSU**, avec des organisations syndicales de l'Éducation nationale ([SNES-FSU](#), [SGEN-CFDT](#), [SE-UNSA](#), [SNALC](#)) était auditionné par les député.es Agnès Thill et Bertrand Bouyx. Au sein de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, les deux parlementaires ont été nommé.es rapporteurs pour une mission « flash » sur les spécialités en terminale dans le cadre de la réforme du baccalauréat.

Cette étude arrive après un premier rapport sur la mise en place de la carte des spécialités dans le cadre de la réforme du lycée, rendu public le 18 décembre 2019 par leurs auteur.rices, les député.es Mme Géraldine Bannier et de M. Frédéric Reiss. Le [SNETAP-FSU](#) avait été également entendu lors de cette première étude.

Dans leur rapport Mme Bannier et M. Reiss signalaient en décembre 2019 que « *Enfin, la réforme a également concerné l'enseignement agricole, mais d'une façon bien particulière. Les élèves de lycée agricole voient leur choix restreint, en Première, à 3 spécialités, à savoir "Mathématiques", "Physique-Chimie", et une spécialité "Biologie écologie", qui leur est réservée et n'est pas enseignée dans les établissements relevant de l'éducation nationale* ». Il et elle regrettaient « *que le lycée agricole ait été tenu, pour ainsi dire, en lisière de cette réforme. Nous souhaiterions qu'un rapprochement puisse être opéré avec le lycée d'enseignement général et technologique, afin d'ouvrir davantage le choix de tous les élèves.* »

Pour le SNETAP-FSU, les remarques des parlementaires n'ont pas été entendues et l'Enseignement agricole reste invisible dans cette réforme vis à vis de l'Éducation nationale. D'ailleurs le SNETAP-FSU rappelle son absence du Comité de suivi de la réforme du Bac chargé d'étudier la réforme et de relever les problématiques qui se posent.

Devant Madame Thill et Monsieur Bouyx, il a rappelé son attachement à la présence de la filière générale dans les lycées agricoles. Actuellement seules 3 spécialités sont possibles pour les élèves des lycées agricoles et une seule doublette est financée par le Ministère. La spécialité spécifique à l'Enseignement agricole (Biologie écologie) est très peu visible, ce qui a pour effet une fonte des effectifs.

Pour le SNETAP-FSU, il faut :

- diversifier la carte des formations et augmenter les enseignements de spécialité. Il faut à minima une 4ème spécialité, notamment la spécialité « sciences économiques et sociales » (SES) qui serait pertinente dans l'EA.
- donner les moyens aux établissements d'assurer plusieurs doublettes aux élèves de terminales de la filière générale de l'enseignement agricole (ce qui n'est pas assuré aujourd'hui).
- conserver la spécificité de l'enseignement de Biologie-Ecologie dans les établissements agricoles.
- remettre l'Agronomie dans la spécialité propre à l'enseignement agricole qui n'est plus aujourd'hui qu'une option facultative - c'est pourtant une identité forte du MAA dans le Bac Général. C'est donc une spécialité qu'il faut reconstruire.
- retravailler le calendrier des évaluations car les épreuves de spécialité, dès le mois de mars, arrivent trop tôt. Il faut fixer des épreuves nationales en fin d'années.

Dans Parcoursup, le nombre restreint de spécialité pour les élèves de l'enseignement agricole crée une véritable inégalité et la reconnaissance de la spécialité biologie écologie continue à interroger. Il faut ajouter à cela l'absence d'acteur de l'orientation dans l'enseignement agricole. C'est un problème majeur qui renvoie tout vers les professeurs principaux.

Le choix des spécialités dès la classe de seconde met une énorme pression d'orientation sur jeunes, qui n'ont pas le droit à l'erreur, et particulièrement dans les lycées agricoles.

Le rapport des députés Thill et Bouyx sera rendu le 20 juillet et présenté le 22 juillet (dernières contributions écrites avant le 15 juillet). Le SNETAP-FSU sera attentif à leurs conclusions.